

<https://www.geneacaux.fr/spip/spip.php?article534>



Le billet d'enterrement ou le faire-part de décès

- Comprendre ... - Histoire cachoise - Evénements -



Date de mise en ligne : mardi 15 octobre 2019

Copyright © Cercle Généalogique du Pays de Caux - Seine-Maritime - Tous
droits réservés

Parmi tous les documents pouvant intéresser les généalogistes, il en est que nous négligeons quelquefois, et pourtant, ils sont porteurs de renseignements utiles : les faire-parts. L'origine du faire-part remonte à des temps anciens. Toutefois, ils n'existent que depuis peu de siècles, car ils auraient été inutiles, compte tenu que dans les villages, personne ou presque, ne savait ni lire, ni écrire !



Avant la fin du XVII^{ème} siècle, le crieur ou sonneur des trépassés, devait crier dans la rue, sur les places publiques, pour avertir la communauté de la mort d'une personne et inviter ces personnes aux funérailles. C'est en 1220, dans la France médiévale, à Paris, que cette fonction de crieur fut établie par Philippe II Auguste.

A la fin du XVII^{ème} siècle, cette personne qui était chargée de crier pour avertir les citoyens d'un village, était accompagné par des sermonneurs. La fonction principale du sermonneur était de distribuer des billets d'enterrement. Les crieurs donnaient ordre aux sermonneurs de porter aux parents et amis du défunt ces billets.


Le billet d'enterrement, feuille de papier imprimé, était aussi nommé faire-part. Cette coexistence de deux types de publication par oral ou par écrit se prolonge jusqu'à la révolution française. Par contre, les noms des membres de la famille n'y apparaissent que vers 1785. Ces billets ont été d'abord des affiches à la porte de l'église.

On pouvait aussi envoyer une lettre qui arrivait au bout de quelques heures ou jours, selon la distance parcourue, car son acheminement se faisait à pied ou à cheval, pour un tarif de 30 sols en 1670. Ils étaient exclusivement réservés aux classes aisées telles l'aristocratie ou la haute bourgeoisie.

La lettre était codifiée avec un aspect réglementaire :

- Une forme rectangulaire.
- La présence d'un « V » qui voulait dire « vous êtes priés d'assister ».
- Des dessins en lien avec la mort, comme des larmes ou des ossements.

M

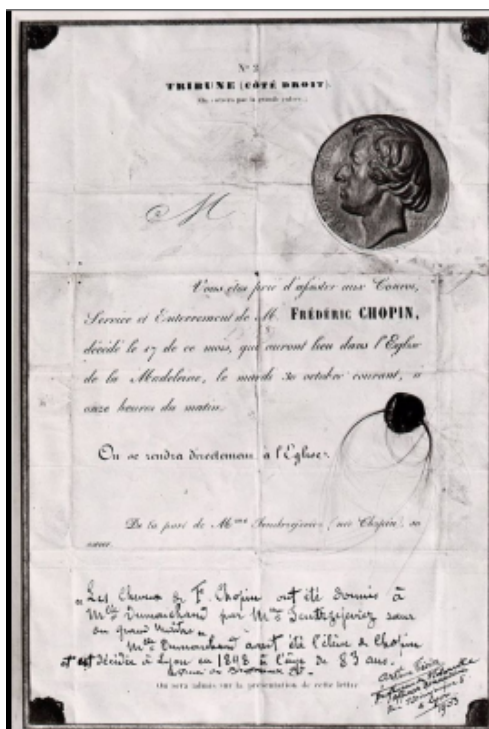


VOUS êtes priez d'assister aux
Convoy, Service & Enterrement
de MARIE LUCIENNE
CATHERINERQUIER,
Epoûse de Nicolas Aubron, Maître
Perruquier à Beauvais; Qui se feront
le Mardy 22 Décembre mil sept cens
trente-neuf, à trois heures en l'Eglise de S. Sauveur la Paroisse,
le Mercredi 23 aux Messes à dix heures en la même Eglise,
& le Jeudi 24 à celle qui se dira en l'Eglise Paroissiale de
Saint Quentin lés Beauvais à huit heures précises.
Messieurs & Dames s'y honoreront, s'il leur plaît.

La possibilité d'annoncer la mort par la voie de presse s'est offerte grâce à l'apparition des Affiches de Paris lancées en 1745 par le libraire Antoine Boudet. Ce journal commence à publier, parmi ses rubriques publicitaires, une liste des enterrements de la ville de Paris. Comme aujourd'hui, l'intérêt de cette pratique résidait dans la possibilité de diffuser l'information au plus grand nombre.

Après 1789, les fonctions des crieurs sont reprises par les afficheurs et les colporteurs qui s'occupent de la distribution des nouvelles.

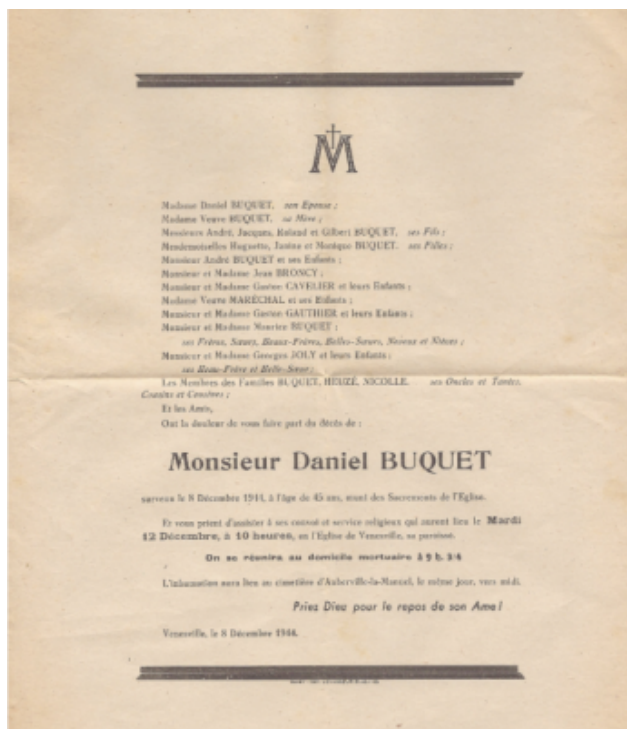
C'est au début du XIXe siècle que ces lettres seront réalisées dans un format plus grand (format d'in-plano). Avec Louis-Philippe, le format de cette lettre se fixera : on n'y retrouvera plus d'ornements et la lettre a désormais une bordure.



Le billet d'enterrement ou le faire-part de décès

C'est à partir de la III^{ème} république, que les faire-part de décès deviennent une mine de renseignements car on y trouve toute la parentèle avec l'ordre de la famille.

Ce faire-part est donc essentiel pour le généalogiste car il nous renseigne sur la composition de la famille proche ou éloignée (l'époux ou l'épouse, enfants, neveux, beau-frère, oncle et tante, cousins, amis etc...) , sur le nom de jeune fille pour l'épouse, sur la nature du décès (accidentel, subitement, etc...), sur l'âge de la personne décédée, sur la date et le lieu de décès (à domicile, à l'hôpital, à l'hospice, etc..), et d'inhumation.



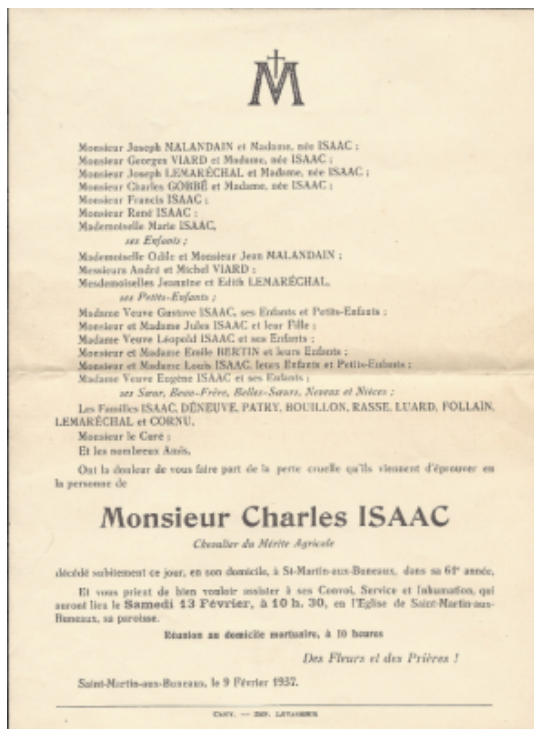
On y trouve par exemple le nom d'une dévouée servante, de sa dévouée infirmière, de sa dévouée gouvernante, etc...

Sur ce faire-part apparaissent diverses mentions telles que : chevalier du mérite agricole, membre du bureau de bienfaisance, ancien combattant, conseiller municipal, chapelain d'honneur de la métropole, médaille d'argent de la famille française, cultivateur, soldat, etc...

A notre époque sont utilisés d'autres moyens tels qu'un avis de décès dans la presse locale, le téléphone etc....

La conception du faire part a changé avec le temps. En effet, autrefois, la politesse exigeait que toute personne destinataire d'un faire part puisse y répondre dans les délais les plus brefs.

Si aujourd'hui, on associe le faire-part à l'annonce d'une bonne nouvelle, autrefois, l'arrivée d'un faire-part était synonyme de la mort d'une personne de son entourage.



L'obituarophilie :

Ce terme nouveau a été proposé le 2 mars 2004 et désigne le besoin ressenti par une personne (l'obituarophile) qui fait collection de faire-part de décès imprimés ou d'avis de décès publiés dans les journaux.

C'est donc, suite à la lecture de quelques 200 faire-parts de décès confiés par un généalogiste, provenant d'un collectionneur, faire-parts établis entre 1937 et 1957, dans le Pays de Caux, que cette idée d'article m'est venu à l'esprit.

Où consulter ces collections de faire-part :

Dans les papiers de famille.

Aux Archives nationales (AN), voir la sous-série MC/PL (documents numérisés), la sous-série AB/XIX (cotes 3000 et 3001) et la section AD/XXC.

Aux Archives de Paris, signalons la sous-série V7E composée de 300 cartons, du XVIIe siècle à nos jours (en cours de numérisation). Outre cette collection il y existe une collection de placards non cotés.

Le fond de la Bibliothèque Généalogique de Paris regroupe près de 400 000 faire-part, celui-ci a été numérisé par Geneanet et le cabinet de généalogie Coutot-Roehrig. Il est consultable sur le site internet de Geneanet.

Beaucoup de dépôts d'archives départementales en possèdent (en général dans la série J).

Au Centre départemental d'Histoire des Familles à Guebwiller.

Sur des sites spécialisés.

(source : Généawiki)

F, Renout

(Administrateur cgpcsm)

Sources diverses dont :

Arina Makarova (la fonction sociale de la rubrique nécrologique)